



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**

Liberté
Égalité
Fraternité



TÉLÉGRAMME DÉPART EN CLAIR

PARTIE RÉSERVÉE POUR L'ACHEMINEMENT							
Indicateurs d'acheminement	URGENCE						
DE		ORIGINE	N° D'ENREGISTREMENT	Date – Heure – Dépôt – Lettre fuseau			

RÉDIGEZ VOS TÉLÉGRAMMES SELON LES DIRECTIVES DE LA CIRCULAIRE MINISTÉRIELLE SUR LA CORRESPONDANCE TÉLÉGRAPHIQUE

PARTIE RÉSERVÉE A L'EXPÉDITEUR		
Cocher éventuellemen ↑ la mention utile	VOIES AUTORISÉES <input type="checkbox"/>	MENTION D'URGENCE (éventuellement)
	AVEC ACCUSÉ DE RÉCEPTION <input type="checkbox"/>	
	À TÉLÉPHONER <input type="checkbox"/>	URGENT
	À L'ARRIVÉE <input type="checkbox"/>	
Nom du rédacteur : F. DU PEYROUX		N° de téléphone : 01 40 07 27 20

DE MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR – DGPN

A

MONSIEUR LE DIRECTEUR DES RESSOURCES ET DES COMPÉTENCES DE LA POLICE
NATIONALE
MADAME LA DIRECTRICE, CHEFFE DE L'INSPECTION GÉNÉRALE DE LA POLICE NATIONALE
MONSIEUR LE PRÉFET DIRECTEUR CENTRAL DES COMPAGNIES RÉPUBLICAINES DE SÉCURITÉ
MONSIEUR LE DIRECTEUR CENTRAL DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
MONSIEUR LE DIRECTEUR CENTRAL DE LA POLICE JUDICIAIRE
MONSIEUR LE DIRECTEUR CENTRAL DE LA POLICE AUX FRONTIÈRES
MONSIEUR LE DIRECTEUR CENTRAL DU RECRUTEMENT ET DE LA FORMATION DE LA POLICE
NATIONALE
MADAME LA DIRECTRICE DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE
MONSIEUR LE CHEF DU SERVICE CENTRAL DE LA POLICE TECHNIQUE ET SCIENTIFIQUE
MADAME LA CHEFFE DU SERVICE NATIONAL DES ENQUÊTES ADMINISTRATIVES DE
SÉCURITÉ
MONSIEUR LE CHEF DU SERVICE DE LA PROTECTION
MONSIEUR LE CHEF DU RAID
MONSIEUR LE DIRECTEUR DE L'ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE POLICE
MONSIEUR LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA POLICE SCIENTIFIQUE

POUR INFO : MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR – CABINET – PRÉFECTURE DE POLICE – DGSJ

N° DE TEXTE : DGPN/CAB/EM/N°2020-19102 EN DATE DU 24 JUILLET 2020

OBJET : NOUVELLES CONSIGNES RELATIVES AU PORT DU MASQUE PAR LES AGENTS ET LES USAGERS DANS LES SERVICES DE LA POLICE NATIONALE À COMPTER DE CE JOUR.

LE PORT DU MASQUE EST OBLIGATOIRE DANS LES ESPACES RECEVANT DU PUBLIC DANS LES SERVICES DE LA POLICE NATIONALE POUR LES PERSONNES DE 11 ANS OU PLUS EN APPLICATION DU DÉCRET N° 2020-884 DU 17 JUILLET 2020 MODIFIANT LE DÉCRET N° 2020-860 DU 10 JUILLET 2020 PRESCRIVANT LES MESURES GÉNÉRALES NÉCESSAIRES POUR FAIRE FACE À L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19 DANS LES TERRITOIRES SORTIS DE L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE ET DANS CEUX OÙ IL A ÉTÉ PROROGÉ.
CETTE OBLIGATION DE PORT DU MASQUE CONCERNE À LA FOIS LES AGENTS ET LE PUBLIC (AU-DELÀ DE 11 ANS).

LES LIEUX QUI NE SONT PAS RÉSERVÉS À L'ACCUEIL DU PUBLIC N'ENTRENT PAS DANS LE PÉRIMÈTRE DU DÉCRET.

LES MESURES DE DISTANCIATION PHYSIQUE ET LES GESTES BARRIÈRE DOIVENT CONTINUER À Y ÊTRE APPLIQUÉS AVEC LA PLUS GRANDE RIGUEUR.

DANS LES ESPACES COMMUNS, IL EST RECOMMANDÉ AUX AGENTS DE REVÊTIR UN MASQUE À L'OCCASION DE LEURS DÉPLACEMENTS.

S'AGISSANT DES AGENTS, LE MASQUE DE PROTECTION EST FOURNI PAR L'ADMINISTRATION. VOS SERVICES DISPOSENT DE STOCKS ET DE NOUVEAUX ABONDEMENTS PEUVENT ÊTRE OPÉRÉS EN CAS DE BESOIN.

S'AGISSANT DU PUBLIC, LES USAGERS SONT INVITÉS À ÊTRE DOTÉS DE LEUR PROPRE MASQUE. À DÉFAUT, UN MASQUE SERA MIS À LEUR DISPOSITION.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA POLICE NATIONALE

FRÉDÉRIC VEAUX

